

Règles sanitaires en vigueur depuis le 09 août 2021. Ce document reste applicable jusqu'à la publication de nouvelles règles qui viendront remplacer celles-ci.

Pass Sanitaire : Conformément aux directives du ministère en charge des sports, il est obligatoire pour accéder au club d'être muni d'un Pass Sanitaire. Ne pouvant pas assurer le contrôle de la bonne exécution de cette mesure, le bureau laisse à chacun la responsabilité de sa bonne application (comme le prévoit la réglementation en cas d'accès libre).

ENGAGEMENTS DU CLUB :

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et savon liquide permettant la désinfection des mains en entrant dans le club, avant d'utiliser les toilettes et à chaque fois que nécessaire.
- Mise à disposition de spray désinfectant (norme EN 14476) et papier à usage unique pour désinfecter appareils et matériel.
- Désinfection des poignées de porte, interrupteurs et surfaces fréquemment touchées au moins 1 fois par jour.

Le club s'engage à communiquer les coordonnées (nom, prénom et numéro de téléphone) de chaque pratiquant aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique. Ainsi, il est désormais obligatoire d'utiliser son badge pour venir s'entraîner, sans cela l'accès au club vous sera refusé. Des sanctions pourront également être appliquées si un adhérent ouvre la porte à une personne n'ayant pas son badge.

OBLIGATIONS DES ADHÉRENTS :

- Lecture et respect de cette chartre
- Badge en entrée et en sortie
- Respect du protocole d'hygiène mis en place
- Les bouteilles d'eau personnelles doivent être jetées dans la poubelle ou reprise par l'adhérent après la séance
- Respect des gestes barrières
- Respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre
- Port du masque en dehors de l'activité sportive
- En cas de symptômes (toux, essoufflements, fièvre, etc.), rentrer chez soi et/ou ne pas venir pas au club, contacter le médecin si besoin

PROTOCOLE D'HYGIÈNE (il appartient à tous les pratiquants de s'y conformer strictement) :

- Désinfection des mains en entrant dans le club
- Désinfection ou lavage des mains avant/après utilisation des toilettes
- Désinfection du matériel (bancs, machines, barres, haltères etc.) après chaque utilisation

L'utilisation de la serviette reste obligatoire et ne dispense pas de désinfecter les bancs/machines après utilisation, même si vous avez mis votre serviette

En venant vous entraîner au club à partir du 09 août 2021, vous vous engagez à respecter cette chartre (accessible sur le site internet) et êtes informés qu'en cas de non-respect des sanctions seront appliquées.